



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Grades

Question écrite n° 51087

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet de créer un échelon exceptionnel pour les maréchaux des logis-chefs après vingt-cinq ans de services. Les associations du personnel en retraite de la gendarmerie, opposées à ce projet, proposent en revanche la création d'un échelon fonctionnel supplémentaire pour ce grade s'intégrant dans la grille indiciaire après échelon leur permettant d'accéder au grade d'adjudant après vingt et un ans de services. Un décret en date du 10 mai 1995, pris en faveur des capitaines de plus de vingt-neuf ans de services, créant un 5e échelon, ouvre la voie en ce domaine. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51087

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1978